



Compte-rendu de la réunion du
Conseil Municipal

Mardi 3 Avril 2018

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Convocation :

28 Mars 2018

Affichage convocation :

28 Mars 2018

L'an deux mille dix huit

Le trois Avril

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, AZIERE Francis, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LAMOTTE Marie-Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROYER Mathieu, VAUCOULEUR Daniel.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : MM. LACAILLE Christine, ROGER Laureen.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 3 Avril 2018, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Etudie les postes impliquant la réalisation d'heures complémentaires et / ou supplémentaires ;
- Adhère au service d'archivage électronique du Département de l'Aube ;
- Fixe les tarifs de la redevance due par France Telecom ;
- Approuve les Comptes Administratifs 2017 ;
- Approuve les Comptes de Gestion 2017 ;
- Affecte les résultats 2018 aux budgets 2018 ;
- Vote les taux des taxes directes locales 2018 sans modifications par rapport à 2017 ;
- Vote les subventions 2018 ;
- Vote les Budgets prévisionnels 2018 ;
- Créé un budget annexe ;
- Demande des subventions à divers organismes ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 3 Avril 2018

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Convocation :

28 Mars 2018

Affichage convocation :

28 Mars 2018

L'an deux mille dix huit

Le trois Avril

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, AZIERE Francis, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LAMOTTE Marie-Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROYER Mathieu, VAUCOULEUR Daniel.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : MM. LACAILLE Christine, ROGER Laureen.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Liste des emplois impliquant la réalisation d'heures complémentaires et supplémentaires

Monsieur le Maire explique qu'en cas de nécessité de service et sur sa demande, les agents embauchés par la collectivité peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires et / ou supplémentaires. Il rappelle la différence entre les heures complémentaires qui sont autorisées dans la limite de 35 heures hebdomadaires et les heures supplémentaires qui sont rémunérées au-delà de 35 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire annonce qu'afin d'obéir à la réglementation en vigueur, il convient de fixer la liste des emplois et des missions impliquant la réalisation d'heures complémentaires et / ou supplémentaires et soumet la liste suivante :

Grades existants	Nombres d'heures hebdomadaires du poste	Missions affectées aux postes
Adjoint technique territorial non titulaire	10	Entretien des locaux administratifs
Adjoint technique territorial titulaire	35	Entretien des aménagements communaux extérieurs : espaces

		verts, bâtiments publics, ...
Rédacteur territorial titulaire	17	Gestion du service administratif Gestion de la comptabilité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE la liste des emplois impliquant la réalisation d'heures complémentaires et / ou supplémentaires comme présentée ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à rémunérer des heures complémentaires et / ou supplémentaires aux agents relevant des grades ci-dessus.

Adhésion au service d'archivage électronique du Département de l'Aube

La commune de Rouilly-Saint-Loup est actionnaire de la SPL-Xdemat et a recours régulièrement aux plateformes et services proposés par la SPL pour télétransmettre les actes au contrôle de légalité, les pièces comptables au Trésor public ou pour publier ses offres de marchés publiques sur la plateforme Xmarchés. L'ensemble de ces documents doit être conservé de manière intègre et sécurisée pendant plusieurs années.

La commune ne dispose pas des moyens techniques permettant d'assurer cette conservation intègre et sécurisé des archives électroniques ainsi produites.

La SPL-Xdemat n'est pas autorisée, dans le contexte réglementaire actuel, à assurer l'archivage électronique des documents des collectivités actionnaires.

Le Département de l'Aube a décidé de mutualiser son système d'archivage électronique avec les collectivités actionnaires de la SPL. Les collectivités qui le souhaitent peuvent donc déposer leurs documents électroniques aux Archives départementales qui en assureront la conservation, à titre gratuit. Une convention tri-partite entre la commune, le Département et les Archives départementales encadre les conditions et modalités de dépôt des archives électroniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de déposer les archives électroniques de la commune aux Archives départementales de l'Aube ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département de l'Aube.

Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que comme chaque année, il faut fixer le montant de la redevance due par France Télécom. En effet, cet opérateur dispose de plusieurs installations sur la Commune et il doit donc verser une participation financière liée à l'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs liés à cette redevance évoluent chaque année, il rappelle également au Conseil Municipal que France Télécom dispose de 1.527 km d'artères en souterrain et de 2.69 km d'artères en aérien sur la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPLIQUE les tarifs maxima prévus pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :
39.28 € par kilomètre et par artère en souterrain, 52.38 € par kilomètre et par artère et en aérien pour 2018.

Sachant qu'une artère correspond à un fourreau contenant ou non des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports en aérien.

- INSCRIT ces recettes au budget ;
- CHARGE le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Approbation des Comptes Administratifs 2017

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il convient d'approuver les comptes administratifs 2017 de la Commune et du Service des Eaux.

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des dépenses et recettes de 2017 pour les deux sections, fonctionnement et investissement.

L'ensemble des dépenses et recettes 2017 est donc présenté au Conseil Municipal, en commençant par la Commune puis le Service des Eaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur PICHENEY Patrice, 1^{er} adjoint :

- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2017 de la Commune ;
- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2017 du Service des eaux.

Approbation du Compte de Gestion de M. MARQUE Vincent, Receveur

Monsieur le Maire informe que suite à l'approbation des comptes administratifs 2017, il est nécessaire de vérifier si les dépenses et recettes inscrites sont identiques à celles des comptes de gestion établis par Monsieur le Trésorier.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les dépenses et recettes de chacun des comptes doivent être parfaitement identiques. Suite à l'étude des différents comptes de gestion, il apparaît que les comptes administratifs sont en accord avec ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les Comptes de Gestion 2017 du Trésorier, M. MARQUE Vincent, à l'unanimité des membres présents.

Affectation des résultats

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les résultats de 2017 doivent être affectés aux budgets 2018, qu'ils soient positifs ou négatifs. Les résultats d'exploitation et d'investissement 2017 du Service des Eaux seront donc repris dans le Budget 2018 du Service des Eaux.

Il en est de même pour la Commune, les résultats 2017 seront repris sur 2018.

Suite à l'adoption des comptes administratifs et, conformément aux comptes de gestion, les montants à reprendre en 2018 ont donc été présentés au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AFFECTE ces résultats aux budgets correspondants.

Vote des taux des taxes directes locales 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE DE NE PAS MODIFIER les taxes directes locales et vote, par conséquent, pour l'année 2018 les taux suivants :

	Base d'imposition prévisionnelle 2018	Taux d'imposition communaux	Produits
Taxe d'habitation	529 800 €	16.08 %	85 192 €
Taxe foncière (bâti)	321 900 €	25.46 %	81 956 €
Taxe foncière (non bâti)	55 000 €	19.35 %	10 643 €
TOTAL			177 791 €

Compensations de l'Etat :

TH : 3 421 € TF : 64 € TFHB : 1 337 € TP/CFE : 0 €
= 4 822 €

A DEDUIRE LE PRELEVEMENT DE LA GIR : 49 934 €

Vote des subventions 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Monsieur AZIERE Francis, Président du club photos « L'œil du Loup » ne prend pas part au vote pour le montant de la subvention à cette association.

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2018 :

Comité de Tourisme	85 €
ADMR	200 €
UDCAFN (Union Départementale des Combattants d'Afrique du Nord)	40 €
AAPEI	70 €
Trompettes	100 €
ONAC (Office National des Anciens Combattants)	40 €
Forme et Bien-être	350 €
L'œil du Loup	150 €
TOTAL	1 035 €

- VOTE les crédits nécessaires qui seront inscrits au Budget 2018

Vote des Budgets prévisionnels 2018

Monsieur le Maire explique que suite à l'approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2017, il faut désormais voter les budgets prévisionnels 2018 du Service des Eaux et de la Commune.

Monsieur le Maire présente le Budget communal 2018, en détaillant les dépenses et les recettes de fonctionnement puis les dépenses et recettes d'investissement.

Le budget 2018 du Service des Eaux est ensuite présenté, les dépenses et recettes des deux sections d'exploitation et d'investissement sont reprises dans le détail.

Les résultats d'exploitation et d'investissement 2017 sont respectivement portés aux articles « 002 – Résultat d'exploitation reporté » et « 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Monsieur le Maire expose les crédits nécessaires pour la réalisation des projets de 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE à l'unanimité, les Budgets prévisionnels 2018 de la Commune et du Service des eaux, tels qu'ils ont été présentés par Monsieur le Maire.

Création d'un budget annexe « Lotissement »

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un lotissement au niveau de la Rue des Clausets.

Il rappelle que ce lotissement serait réalisé sur environ 6 000 m² classés en zone UA du futur PLU. Il précise notamment que ce projet ne pourra voir le jour que lorsque que le PLU sera approuvé.

Monsieur le Maire explique également que ce lotissement doit avoir son propre budget, annexe au budget communal. Monsieur le Maire précise qu'il convient de prélever une avance sur le budget communal qui serait versée au budget annexe « Lotissement ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la création d'un budget annexe de lotissement dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement destiné à la vente
- PRECISE que le budget sera voté par chapitres ;
- PREND acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe ;
- VERSE une avance de 300 000 € au budget annexe « Lotissement », prélevée sur le Budget communal 2018 ;
- OPTE pour un régime de TVA à 20 % ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Demande de subvention au titre des amendes de police pour des travaux d'aménagement de voirie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs aménagements de voirie sont prévus sur la Commune de Rouilly-Saint-Loup.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que des aides peuvent être demandées pour subventionner ces projets, au titre des amendes de police, à la Direction des routes du Conseil Départemental.

Il informe donc que la base subventionnable s'élèverait environ à 35 522.61 HT soit 42 627.13 € TTC.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police, auprès du Conseil Départemental de l'Aube ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Demande de subvention au titre du fonds de concours

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de voirie vont être réalisés sur la Commune. Ils consisteront notamment en la réalisation d'un chemin piéton au niveau de la Rue des Grèves et en divers aménagements de voirie.

Monsieur le Maire informe que pour la réalisation de ces travaux, il est possible de solliciter une aide financière au titre du fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole.

Il informe donc que la base subventionnable s'élèverait environ à 45 154.41 € HT soit 54 185.29 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE A L'UNANIMITE de solliciter une aide financière auprès de Troyes Champagne Métropole pour le financement de ces travaux ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Monsieur le Maire rappelle que des devis ont été demandés pour la réalisation d'un chemin piéton le long de la Rue des Grèves et pour la création d'un cheminement piéton aux abords de la salle des fêtes. Les coûts respectifs de ces travaux sont de 26 620.87 € HT soit 31 945.04 € TTC et de 6 056.80 € HT soit 7 268.16 € TTC.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE A L'UNANIMITE de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le financement de ces travaux ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (FSIL)

Monsieur le Maire précise que, comme pour la DETR, il est possible de solliciter une aide financière au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (FSIL) pour le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE A L'UNANIMITE de solliciter une aide financière au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (FSIL) pour le financement de ces travaux ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Questions diverses :

Balayage des rues :

Monsieur le Maire informe qu'un balayage des rues a été demandé au SLA (Service Local d'Aménagement), en charge de l'entretien des voies départementales, afin d'enlever l'excédent de gravillons restant sur les routes.

Réunion délocalisée avec les services de Troyes Champagne Métropole (TCM) :

Monsieur le Maire annonce que le 30 mars dernier, une réunion a eu lieu à Thennelières avec les services de TCM et en compagnie de tous les représentants des communes membres de l'ancienne communauté de communes Seine Barse.

Cette réunion délocalisée avait pour but de favoriser les échanges entre chaque représentant, en présence de Monsieur François Baroin.

Les services de TCM avaient précisé auparavant que chaque maire aurait la possibilité de poser 2 questions à Monsieur Baroin.

Monsieur le Maire expose la demande de renseignements sur le Domaine de Menois qui a été faite par ses soins. Il explique qu'il a interrogé Monsieur Baroin sur la demande de la Ville de Troyes d'un possible classement du Domaine de Menois en zone UA du futur PLU de Rouilly-Saint-Loup.

Monsieur le Maire précise que les 6 hectares autorisés par les services de l'Etat ont été consommés dans un projet axé sur le centre et ne peut donc plus octroyer aucune surface constructible.

Il annonce qu'il n'a pas encore obtenu de réponse à cette interrogation mais que les services de TCM devraient en apporter une prochainement.

Vide-greniers :

Monsieur le Maire rappelle que le vide-greniers de la Commune aura lieu le dimanche 8 Avril et sollicite l'aide des membres présents.

Chemin de randonnée :

Monsieur le Maire annonce qu'un groupe d'enfants fréquentant l'IME Chantejoie a pour projet de réaliser un chemin de randonnée sur la Commune. Ce parcours d'environ 6 km aura pour point de départ et d'arrivée la Mairie. Les enfants se chargeront de l'installation de ce parcours avec balises et également de son entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.